



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conseil économique et social régional

ASSEMBLEE PLENIERE DU 5 FEVRIER 2008

**Budget annexe
"Chemins de fer de Provence"
année 2008**

A V I S

ADOPTE A L'UNANIMITE DES 108 MEMBRES PRESENTS

**Rapporteur : André ARNAUDY
Vice-Président de la Commission Finances, Plan, Evaluation**

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 Décembre 2007, il est proposé de procéder à l'adoption du Budget annexe "Chemins de fer de Provence" pour l'année 2008.

La Région propose :

- d'adopter, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2008 du budget annexe équilibré à 7,5 M€ en section d'exploitation et à 10,5 M€ en section d'investissement.
- d'arrêter le montant des Autorisations de Programme ouvertes sur ce budget annexe à 7,5 M€.

L'année 2008 sera marquée par le lancement des études pour la modernisation de la ligne inscrite au Contrat de Projets 2007-2013 et pour lesquels 55 M€ sont prévus dont 20 M€ Région, 10 M€ Europe et 25 M€ autres collectivités.

Le montant des Autorisations de Programme (AP) en 2008 s'élève à 7,5 M€.

Le Conseil Economique et Social Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur prend acte de ce Budget tout en appelant à une réalisation rapide des engagements et souhaitant la pérennité des engagements financiers au-delà de la durée du Contrat de Projets.